

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES 2018/2019

Contenu des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- Lettre de motivation
- Photocopie du baccalauréat ou équivalent¹
- Photocopie du DEM ou du DNOP¹ ou dossier d'activités musicales en l'absence de diplôme
- Photocopies d'autres diplômes musicaux et généraux
- Formulaire 1
- Formulaire 2 : Programme des épreuves pratiques
- Chèque de 55 euros pour frais de dossier (ordre : ESM Bourgogne-Franche-Comté)
- Chèque de 70 euros pour accompagnement (chanteurs uniquement, le cas échéant, ordre : ESM Bourgogne-Franche-Comté)

Un dossier complet d'activités musicales peut être soumis en l'absence du diplôme requis si le candidat n'est pas en cours de scolarité dans un conservatoire lorsqu'il présente sa candidature. Ce dossier doit comporter un curriculum vitae détaillé accompagné d'un enregistrement (CD, mp3, DVD, site web ou myspace, ...) et tout autre document attestant de la personnalité musicale du candidat (articles de presse, programmes de concert, ...). Dans cette situation, soyez très attentif à fournir un dossier et des documents lisibles et bien représentatifs de votre personnalité artistique.

Date de remise du dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent être renvoyés au plus tard le **23 mars 2018**.

Les candidats en attente de résultats du baccalauréat ou DEM/DNOP en juin 2018 doivent également envoyer leur dossier de candidature au plus tard le 23 mars 2018. Ces candidats devront communiquer dès leurs résultats connus la photocopie de leurs diplômes.

Les dossiers des candidats non titulaires d'un DEM (ou équivalent), ou ayant obtenu des diplômes musicaux dans des établissements étrangers ou non contrôlés par l'Etat devront passer devant une commission de validation. Ils doivent être envoyés à l'ESM qui informera le candidat avant le 29 mars de la décision de la commission d'examen des dossiers.

Désistement : tout désistement, quel qu'en soit le motif, doit être signalé par téléphone ou par courrier postal ou électronique dès que possible. Les frais de dossier et, le cas échéant, d'accompagnement des candidats qui auront signalé leur désistement avant le 31 mars 2018 ne seront pas encaissés.

¹ Les candidats ayant obtenu l'équivalent du diplôme requis à l'étranger sont priés d'envoyer une photocopie de leur diplôme ainsi qu'une traduction du diplôme effectuée par un traducteur assermenté.

Dates et contenus des épreuves d'admission

Epreuve écrite :

Elle aura lieu le **vendredi 6 avril 2018** à l'ESM Bourgogne-Franche-Comté (36-38 rue Chabot-Charny à Dijon). L'épreuve écrite des concours d'admission consiste en une synthèse écrite d'un ou plusieurs documents (littéraires et/ou musicaux).

Pour les candidats dont le français n'est pas la langue maternelle, les tests écrits tiennent également lieu de test de langue.

Epreuves pratiques :

Les épreuves pratiques se tiendront :

- pour les **chanteurs, les 11 et 12 avril 2018** à Dijon (ESM Bourgogne-Franche-Comté, 36-38 rue Chabot-Charny et/ou CRR de Dijon, 24 boulevard Clémenceau) Elles requièrent pour les candidats chanteurs une demi-journée ou une journée de présence.
- pour les chefs de chœur, **le samedi 7 avril 2018** à Dijon (lieu à préciser)

Le planning détaillé des épreuves pratiques sera communiqué aux candidats le jour des épreuves écrites.

Les épreuves pratiques se déroulent en trois ou quatre parties :

- **pour les chanteurs :**
 - 1) Interprétation d'œuvres ou de fragments d'œuvres sélectionnés par le jury parmi les propositions du candidat. Le programme, au choix du candidat, d'une durée de 30 minutes, doit comporter au moins trois œuvres d'époques ou de styles différents.
 - 2) Déchiffrage en groupe a capella
 - 3) Entretien de 10 à 15 minutes
- **pour les chefs d'ensembles vocaux :**
 - 1) Direction : le candidat prépare quatre pièces pour ensemble vocal dont la liste est communiquée préalablement (3 semaines avant l'épreuve). Le jour de l'épreuve, le candidat bénéficie de 30 minutes de mise en loge après communication des deux œuvres choisies par le jury.
 - 2) Un chant préparé
 - 3) Déchiffrage chanté en groupe a capella
 - 4) Entretien de 10 à 15 minutes

Réunion d'information

Une réunion d'information portant sur le déroulement des tests d'admission et les cursus d'étude à l'ESM Bourgogne-Franche-Comté aura lieu :

- à **Besançon, le samedi 27 janvier 2018 de 15h à 16h et de 17h à 18,** sous forme de permanences dans le cadre des portes ouvertes à l'enseignement supérieur au Conservatoire à rayonnement régional (Cité des arts, 1 passage des Arts)
- à **Besançon, le mardi 27 février 2018 à 18h30** à l'auditorium du Conservatoire à rayonnement régional (Cité des arts, 1 passage des Arts)
- à **Dijon, le vendredi 2 mars 2018 à 18h30,** au Conservatoire à rayonnement régional (24 bd Clémenceau)
- à **Chalon-sur-Saône, le samedi 3 mars 2018 à 10h30,** au Conservatoire à rayonnement régional (1 rue Olivier Messiaen)